

# Compte rendu de l'assemblée générale de l'association des pêcheurs plaisanciers des ports de Clohars-Carnoët (APPPC-C)

## le 27 juillet 2014

Après avoir salué l'assistance, une soixantaine de personnes dont une forte majorité de membres de l'association, et accueilli le maire (l'adjointe à l'Économie et aux Ports s'était excusée), le président ouvre la séance dans les locaux de la maison des associations de Clohars-Carnoët.

### Rapport moral

#### 1. – Travaux

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Le Pouldu-Laïta et Le Pouldu-plaisance :

- installation d'un nouveau ponton et achèvement de la liaison quai-passerelle ;
- réfection des quais (dont celui de Porsmorvic) ;
- reconstruction partielle du môle de la « Grenouille » (dévasté par les tempêtes hivernales).

- Doëlan :

- restauration de la digue de protection (môle de la « Grande-Vache ») (dont l'état, déjà précaire, s'était fortement dégradé pendant les tempêtes de l'hiver 2013 – 2014) ;
- réparation du quai « Éric-Tabarly » ;
- travaux sur la cale du « Vieux-Doëlan ».

L'ensemble de ces travaux a coûté environ 600 000 €.

#### 2. - Composition du conseil d'administration

Deux membres en fin de mandat souhaitent être remplacés. (Mme Jeannick Dedourge et M. Jean-Michel Le Stang, respectivement secrétaire et trésorier). Un membre a fait parvenir sa démission au président : M. Marcel Bouque. Le président salue leur dévouement et les remercie.

Quatre adhérents ont fait acte de candidature au conseil d'administration : M.M. Marc Cornil, Richard Goalou, Christian Le Thoër et Christian Looten. Ils sont élus à l'unanimité.

Le président fait connaître qu'il ne souhaite pas prolonger son mandat, conformément au souhait qu'il avait émis après la démission de son prédécesseur.

Le conseil d'administration se réunira dans les prochains jours pour élire un nouveau bureau.

#### 3. – Finances

Le trésorier présente les comptes de l'association.

Les recettes ont diminué de 5 601,25 € en 2013 par rapport à 2012 (cause : absence de session de formation au permis bateau) ;

- Les dépenses ont progressé de 1 240,54 € en 2013 par rapport à 2012 (dont le montant du don annuel à la SNSM : 1 000 € en 2013).

Il souligne le fait que par principe l'Apppc-c ne sollicite jamais de subvention auprès de la mairie.

Fin 2013, l'association comptait 139 adhérents.

Quitus est donné au trésorier.

#### 4. - Dialogue avec les élus :

S'adressant au maire, le président lui fait part de son inquiétude à propos des risques de forte augmentation des tarifs des mouillages que ne manqueront pas d'engendrer les remboursements des emprunts contractés pour financer les gros travaux au Pouldu et à Doëlan.

Le maire fait savoir que désormais la commune ne versera plus de subvention d'équilibre au port de Doëlan du fait de la réduction de la dotation de l'Etat au budget des communes décidée par le Gouvernement. Il rappelle le principe selon lequel les ports disposent de budgets autonomes et qu'ils sont donc tenus d'assurer leur fonctionnement par leurs ressources propres. Une allusion du maire sur le fait que « tous les plaisanciers ne sont pas contribuables à Clohars » provoque un certain émoi dans l'assistance, l'amenant à adoucir son propos.

Un adhérent propose au maire de s'exprimer à propos du projet d'algoculture et d'élevage de coquillages en pleine mer à proximité du littoral moëlanais, Clohars étant concerné car le projet prévoit un débarquement des récoltes à Doëlan. Le maire confirme que le principe d'un débarquement à Doëlan a été retenu (précision du rédacteur : cf. réunion de la commission des cultures marines à la Direction départementale des territoires et de la mer de Quimper le 18 juin 2014) puis il s'exprime sur l'utilité du projet en termes économiques tout en estimant que les risques de nuisances ont été pris en compte par les porteurs du projet. Il considère que beaucoup de « bêtises » ont été dites sur le sujet. Enfin, il affirme qu'il sera attentif aux conditions du débarquement à Doëlan et au transport des algues pour ce qui concerne l'itinéraire emprunté sur le territoire de la commune.

Le président s'oppose fermement à l'ouverture d'un débat sur l'algoculture moëlanaise dans l'assemblée. L'association n'a pas pris position sur le projet par ailleurs largement commenté dans la presse écrite locale.

5. - Un chèque de 1 500 € (gestion 2014) est remis au représentant de la SNSM.

#### 6. - Sécurité en mer :

Le représentant de la SNSM procède à une démonstration de l'utilisation de la brassière de sauvetage. Il termine son intervention par un rappel des règles de sécurité en mer en évoquant quelques exemples de fortunes de mer souvent provoquées par la méconnaissance de ces règles.

Le président clôt la séance à 11 h 45.

Alain Petit  
président de l'Apppc-c

